

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 19 du 30 avril 2015

AVIS

AVIS

de recrutement par concours sur titres pour le recrutement au grade d'ingénieur en chef de l'armement dans le corps militaire des ingénieurs de l'armement.

Du 23 avril 2015

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ARMEMENT : *direction des ressources humaines.*

AVIS de recrutement par concours sur titres pour le recrutement au grade d'ingénieur en chef de l'armement dans le corps militaire des ingénieurs de l'armement.

Du 23 avril 2015

NOR D E F A 1 5 5 0 6 3 1 V

Références :

Décret n° 2008-941 du 12 septembre 2008 (JO n° 216 du 16 septembre 2008, texte n° 23 ; signalé au BOC 41/2008 ; BOEM 810.1.1.2) modifié.

Arrêté du 11 décembre 2009 (JO n° 33 du 9 février 2010, texte n° 13 ; signalé au BOC 10/2010 ; BOEM 810.2.1).

Instruction n° 34091/DEF/DGA/DRH/D du 2 février 2011 (BOC N° 10 du 11 mars 2011, texte 18).

Référence de publication : BOC n° 19 du 30 avril 2015.

Il est organisé, au titre de l'année 2015, un concours sur titres pour le recrutement en cours de carrière au grade d'ingénieur en chef de l'armement dans le corps militaire des ingénieurs de l'armement en application des dispositions du décret n° 2008-941 du 12 septembre 2008 modifié, portant statut particulier du corps militaire des ingénieurs de l'armement. L'organisation de ce concours est fixée par l'arrêté du 11 décembre 2009.

Une (1) place est offerte au titre de ce recrutement.

Ce concours est ouvert :

- aux ingénieurs en chef de deuxième classe du corps des ingénieurs des études et techniques de l'armement (IC2ETA) inscrits au tableau d'avancement de l'année 2015 pour le grade d'ingénieur en chef de première classe du corps des ingénieurs des études et techniques de l'armement (IC1ETA), âgés de cinquante ans au plus au 1^{er} janvier 2015.

Une commission est chargée de sélectionner les candidats autorisés à se présenter à ce concours, notamment au vu de leurs titres, de leur parcours professionnel et de leur potentiel de carrière.

Les candidats retenus seront convoqués individuellement par le jury pour un entretien, d'une durée de quarante-cinq minutes portant notamment sur leurs connaissances, leurs motivations, leur ouverture d'esprit, leur expérience professionnelle et leur capacité de réflexion.

L'épreuve orale se déroulera à compter du 1^{er} juillet 2015.

Les dates et les horaires seront fixés ultérieurement et individuellement pour les candidats sélectionnés.

Les dossiers de candidature seront établis conformément aux dispositions du point 1. de l'instruction n° 34091/DEF/DGA/DRH/D du 2 février 2011 et transmis à l'adresse suivante :

Direction générale de l'armement
DRH/SDMR/GM
60, boulevard du Général Martial Valin
CS 21623
75509 Paris cedex 15

Les dossiers sont à adresser au plus tard le 15 juin 2015, délai de rigueur.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*L'ingénieur général hors classe de l'armement,
directeur des ressources humaines,*

Benoît LAURENSOU.